



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2015-2018

du Collège O'Sullivan de Québec

Février 2016

Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2015-2018* du Collège O'Sullivan de Québec a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 25 août 2015. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 14 septembre 2015.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 4 février 2016. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de réussite 2015-2018* est l'actualisation du plan précédent; aucun objectif n'a été modifié, seuls les moyens ont été revus.

Lors de l'évaluation du *Plan institutionnel de réussite 2012-2015*, la Commission avait formulé trois suggestions au Collège, soit d'approfondir son analyse des caractéristiques de sa clientèle au regard de la réussite, de préciser des résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et de préciser dans son plan un mécanisme de suivi des résultats. Lors de l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite en juin 2013, la Commission observait que le Collège n'avait pas formulé les objectifs de son plan de réussite en termes de résultats attendus mesurables, accompagnés d'indicateurs pertinents et en lien avec une analyse des caractéristiques de sa clientèle et des obstacles à la réussite. Elle constatait également que le Collège n'avait pas mis en place de mécanisme de suivi des résultats, mais qu'il prévoyait le faire.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Collège cerne comme enjeu principal de son plan de réussite le même que dans le plan précédent, soit continuer de favoriser l'admissibilité et l'accessibilité aux études collégiales tout en assurant le soutien nécessaire à la réussite scolaire d'étudiants dont les besoins diffèrent. Le Collège n'a pas profité de l'actualisation de son plan de réussite pour réaliser un nouvel examen des caractéristiques de sa clientèle, analyser les données récentes sur les indicateurs de réussite et ainsi connaître les obstacles à la réussite. La Commission rappelle au Collège l'importance de procéder à cette analyse afin de bien comprendre les facteurs affectant la réussite et la persévérance des étudiants et de déterminer les mesures les mieux adaptées, c'est pourquoi

elle lui recommande d'approfondir l'analyse des caractéristiques de sa clientèle au regard de la réussite.

Les orientations et les objectifs

Le *Plan institutionnel de réussite 2015-2018* comprend une orientation, la même que celle du plan 2012-2015, soit la valorisation et le soutien de la réussite scolaire, la persévérance et l'engagement des étudiants. Cinq objectifs, qui n'ont pas été modifiés lors de la prolongation du plan, sont associés à cette orientation. Ceux-ci visent l'augmentation du taux de réussite, de persévérance et de diplomation des étudiants, l'amélioration du taux de placement des étudiants et la poursuite des études universitaires pour les étudiants qui le souhaitent.

Le Collège a conservé ses indicateurs généraux d'amélioration de la réussite et n'a toujours pas précisé de résultats attendus, ce qui pourrait l'amener à avoir de la difficulté à faire le suivi des résultats. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de préciser des résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents, et ce, pour chacun des objectifs de son plan.

Le mécanisme de mise en œuvre

Tout comme le plan précédent, le *Plan de réussite 2015-2018* regroupe sous forme de tableaux les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Ceux-ci sont regroupés autour de trois axes d'intervention. Le premier de ces axes d'intervention concerne les étudiants provenant du secondaire qui sont inscrits dans des programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC). Un autre porte sur les étudiants qui ne proviennent pas directement du secondaire et qui sont inscrits dans des

programmes menant au DEC ou à une attestation d'études collégiales (AEC). Enfin, le troisième regroupe les moyens liés aux programmes dispensés en classe virtuelle interactive (formation en ligne). À l'instar du plan précédent, le Collège n'a pas déterminé les responsabilités liées à la mise en œuvre et au suivi des moyens, et la Commission **suggère** au Collège de préciser dans son plan les responsabilités et le calendrier de réalisation, de façon à améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du plan.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le *Plan institutionnel de réussite 2015-2018* ne comporte toujours pas de mécanisme de suivi des résultats.

La Commission recommande au Collège de préciser un mécanisme de suivi des résultats et les responsabilités qui y sont rattachées.

Conclusion

Le *Plan institutionnel de réussite 2015-2018* ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission recommande d'approfondir l'analyse des caractéristiques de sa clientèle étudiante au regard de la réussite. Elle recommande également au Collège de préciser un mécanisme de suivi des résultats et les responsabilités qui y sont rattachées. De plus, elle suggère au Collège de préciser des résultats attendus et des indicateurs pertinents pour tous les objectifs de son plan et de préciser dans son plan les responsabilités et le calendrier de réalisation, de façon à améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du plan.

La Commission souhaite être informée au moment opportun des actions réalisées pour donner suite aux recommandations formulées.

Les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du *Plan institutionnel de réussite 2012-2015*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Johanne Cloutier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME